

Charte de fonctionnement et de recrutement du collège lycée public Elie Vignal, CALUIRE

1- Les missions du collège-lycée Elie Vignal

Le collège lycée Elie Vignal est un établissement passerelle qui accueille, aux niveaux du collège, du lycée et du lycée professionnel, des élèves malades ou en situation de handicap, lesquels ne peuvent plus suivre leur scolarité dans leur établissement de secteur en raison de leur fragilité, de leur fatigabilité ou de leurs souffrances. L'enseignement est adapté mais suit le cursus ordinaire de la sixième à la Terminale.

Le chef d'établissement placé à la tête du collège-lycée Elie Vignal a aussi la responsabilité d'assurer le suivi de scolarité du secondaire dans onze services hospitaliers du Grand Lyon ainsi que l'assistance pédagogique à domicile pour le second degré dans le Rhône.

La mission principale est d'éviter toute rupture ou échec scolaire dans le cursus de l'enseignement secondaire en raison d'une maladie ou d'un handicap. Les chances de réussite des élèves sont optimisées par des conditions d'apprentissage appropriées à leurs besoins spécifiques, leur permettant ainsi de compenser les difficultés liées à leur maladie ou leur handicap.

Une double exigence pour ces élèves:

- les considérer comme les autres adolescents de leur âge, donc les confronter aux mêmes programmes et examens (DNB, BEP, EAF, BAC). De ce point de vue Elie Vignal propose une scolarité près de la « normalité » avec comme objectif une intégration des élèves dans un établissement scolaire traditionnel pour poursuivre leur formation.
- prendre en compte leurs particularités, leurs difficultés et leurs spécificités, liées à leur état physique et psychologique.

Cette double exigence détermine les comportements pédagogiques et éducatifs. Elle implique un travail en équipe éducative dans lequel les missions des différents personnels s'articulent.

Adaptation de la scolarisation :

- Les effectifs dans chaque classe sont réduits (maximum de 12 élèves) et permettent un enseignement très individualisé
- Le contenu des cours est identique aux autres établissements mais les techniques pédagogiques sont diversifiées : individualisation des apprentissages en rapport avec la situation de chacun par la recherche de solutions adaptées en terme d'apprentissage, d'acquisition, d'évaluation ; utilisation de supports variés, utilisation des TICE.
- Les cours se déroulent entre 8h40 et 16h40 (8h40 à 12h40 le mercredi).
- Des réunions fréquentes des équipes pédagogiques permettent d'ajuster les exigences et les adaptations nécessaires. Travail des enseignants avec les équipes soignantes.
- Les absences régulières des élèves pour des soins (dans l'établissement, à l'Hôpital ou en centre de rééducation) sont formalisées par des conventions d'intégration et des solutions sont mises en œuvre pour rattraper et éviter les répercussions négatives sur la scolarité.
- Les emplois du temps sont adaptables en fonction des possibilités de chaque élève.
- Pour limiter la fatigue des élèves, ce sont les professeurs qui changent de salle. Chaque élève dispose d'un casier personnel et/ou d'un double jeu de manuels afin d'alléger le poids des cartables.
- Un matériel ergonomique peut être proposé : tables réglables en hauteur et en inclinaison, lutrins, chaises, couverts adaptés, paillasses adaptées en salles de sciences....
- Une éducation physique et sportive effective pour tous les élèves, en mettant réellement chaque élève en activité en adaptant les moyens, les méthodes et les manières de faire aux capacités des élèves (maladie, handicap, convalescence ou problèmes psychologiques).

- Suivi et conseil en orientation : un travail très individualisé intègre la dimension et la prise en compte du handicap et de la maladie, et s'appuie sur une collaboration avec des équipes plus étendues.

Développement de l'autonomie des élèves :

Les élèves bénéficient de conditions d'étude leur permettant de compenser leur handicap. Ils reçoivent des assistants d'éducation l'aide indispensable aussi bien durant les cours que durant les temps périscolaires. L'objectif est de ne pas imposer une présence permanente mais de permettre à l'élève d'accéder à une autonomie maximale.

Grâce à la présence d'une infirmière à temps complet, les élèves peuvent gérer leurs soins sur place chaque fois que nécessaire, en perdant un minimum de temps scolaire.

Les locaux

L'établissement est parfaitement conçu pour garantir une accessibilité totale des locaux.

Les salles de classe, de sciences, la salle et le terrain de sports, la restauration sont situés sur un même niveau.

La restauration s'effectue avec un service à table pour éviter à l'élève d'avoir à porter son plateau.

Une salle de soin est disponible pour les protocoles techniques (aspirations endotrachéale, sondages urinaires, gavage alimentaire...); une salle de repos et une salle de kiné permettent aux jeunes adolescents d'avoir accès aux soins et au programme de rééducation dont ils ont besoin tout en suivant une scolarité normale. Les toilettes sont adaptées et disposent d'un lève-personne.

2- Caractéristiques et besoins des élèves accueillis dans la structure de Caluire:

L'établissement accueille des adolescents que le handicap ou la maladie éloignent provisoirement d'un établissement scolaire traditionnel.

De plus en plus, l'établissement accueille de jeunes malades dont la réinsertion scolaire nécessite une prise en charge particulière et une adaptation de l'enseignement en raison de leur fragilité et de leur fatigabilité : absences régulières pour traitements médicaux, aménagement de temps de repos, intervention obligatoire de professionnels pour des soins sur le temps scolaire.

Les troubles moteurs sont souvent associés à des troubles somatiques et sensoriels mais aussi à des difficultés complexes d'ordre affectif, psychologique ou cognitif, et susceptibles de compromettre l'adaptation scolaire.

En conséquence, la plupart des élèves sont :

- plus lents pour la compréhension, la verbalisation, la manipulation, la locomotion
- plus fatigables : en dehors de la scolarité, ils suivent souvent un programme de rééducation lourd (kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, suivi psychologique...);
- plus fragiles : ils sont inquiets et même anxieux, compte tenu de leur vécu souvent lourd et de leurs craintes pour l'avenir. Certains sont en grande souffrance.

L'âge des élèves n'est pas discriminant.

Chaque adolescent présente des besoins spécifiques qui sont précisés dans un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).

3- Procédures d'admission

- Les possibilités d'accueil de l'établissement sont très spécifiques :
 - Sections de lycée non pérennes, nombre réduit de langues vivantes enseignées...
 - La composition des classes doit rester compatible avec la gestion pédagogique du groupe
- La réactivité de la décision est essentielle pour éviter des déscolarisations trop importantes.

Pour toute demande, l'enseignant référent du secteur doit être contacté préalablement pour étudier le projet de l'élève et de sa famille.

Un dossier spécifique est alors à constituer : les orientations sont décidées par la CDA de la MDPH du département et l'admission sera décidée en fonction des places disponibles.

Pour chaque élève, le Projet Personnalisé de Scolarisation sera révisé au moins une fois par an pour étudier en particulier le retour dans l'établissement de secteur.